

Juin 2017

Le seuil prévu par la *Loi sur Investissement Canada* est porté à 1 milliard de dollars (canadiens)

Comme l'indiquait notre [bulletin](#) (en anglais seulement) d'avril 2017, le gouvernement du Canada avait annoncé auparavant son intention d'avancer la date de l'augmentation prévue du seuil de la « valeur d'affaire » en vertu de la *Loi sur Investissement Canada* pour le faire passer à 1 G\$ CA.

Le projet de loi C-44 a maintenant reçu la sanction royale¹. Le nouveau seuil de 1 G\$ CA s'appliquera aux investissements effectués le 23 juin 2017 et par la suite. À compter du 1^{er} janvier 2019, ce seuil sera rajusté annuellement en fonction d'un indice fondé sur le PIB.

Ce seuil s'applique de façon générale aux acquisitions directes par des investisseurs OMC (entreprises contrôlées dans des pays OMC) autres que des entreprises d'État, et il requiert le dépôt d'une demande d'examen, afin qu'il soit déterminé si l'investissement « sera vraisemblablement à l'avantage net du Canada ». Le seuil de la valeur d'affaire s'applique également aux investisseurs autres que les investisseurs OMC qui acquièrent directement le contrôle d'une entreprise canadienne qui, immédiatement avant l'investissement, était contrôlée par un investisseur OMC.

par Ryan Gallagher, Dan Edmondstone, François Tougas et
James B. Musgrove

¹ Le projet de loi C-44 a reçu la sanction royale le 22 juin 2017.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec :

Vancouver	Ryan Gallagher	604.691.6865	ryan.gallagher@mcmillan.ca
Toronto	Dan Edmondstone	416.307.4121	dan.edmondstone@mcmillan.ca
Vancouver	François Tougas	604.691.7425	francois.tougas@mcmillan.ca
Toronto	James B. Musgove	416.307.4078	james.musgrove@mcmillan.ca

Mise en garde

Le contenu du présent document ne fournit qu'un aperçu du sujet et ne saurait en aucun cas être interprété comme des conseils juridiques. Le lecteur ne doit pas se fonder uniquement sur ce document pour prendre une décision, mais devrait plutôt consulter ses propres conseillers juridiques.

© McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. 2017